

## **Procès-verbal et Compte-rendu du Comité Syndical du 24 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le 24 septembre, le Comité du Syndicat Mixte Loire et Goulaine (SMLG) dûment convoqué en séance ordinaire, et en application des articles L 2121-7, L 2122-8, par renvoi de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni à 18h30 salle Frédéric Praud au Loroux-Bottereau sous la présidence de Monsieur Thierry COIGNET.

### **PRESENTS :**

Communauté de Communes Sèvre et Loire

Mr COIGNET Thierry, Mr DAVID Stéphane, Mr DUGNE Fabrice, Mr JOUNIER Jean-Marc, Mr KEFIFA Alain, Mr MARCHAIS Jean-Pierre, Mme MILLANCOURT Sandrine, Mr MONCORGER Jacques, Mr ROUZINEAU JACQUES,

Nantes Métropole

Mr DUBOST Laurent, Mr MARTIN Michel, Mme METRO Chantal, Mr DAUTAIS Jean-Pierre (sans vote car suppléant et titulaire présent)

Haute-Goulaine

Mr CUCHOT Fabrice,

Basse-Goulaine

Mr BERNARD Stéphane,

La Haye-Fouassière

Mr MOREL Jean-Marie

Clisson Sèvre Maine Agglo

Mr MENARD Jean-Marc, Mr ROUSSEAU Philippe, Mr SELOSSE Albert

Étaient également présents :

Mme LE ROY Laurence, Mme BEILLEVERT Pauline, Mr BRICARD Philippe, Mr TEILLET Benoit, Mr THIERY-COLLET Jonathan, Mme MERLET Véronique

Est nommée secrétaire, Mme METRO Chantal

### **AFFAIRES GENERALES**

Monsieur COIGNET Thierry souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués pour cette installation du nouveau Comité Syndical.

#### ***1-1 Présentation du Syndicat et de ses compétences par Mme Le Roy Laurence***

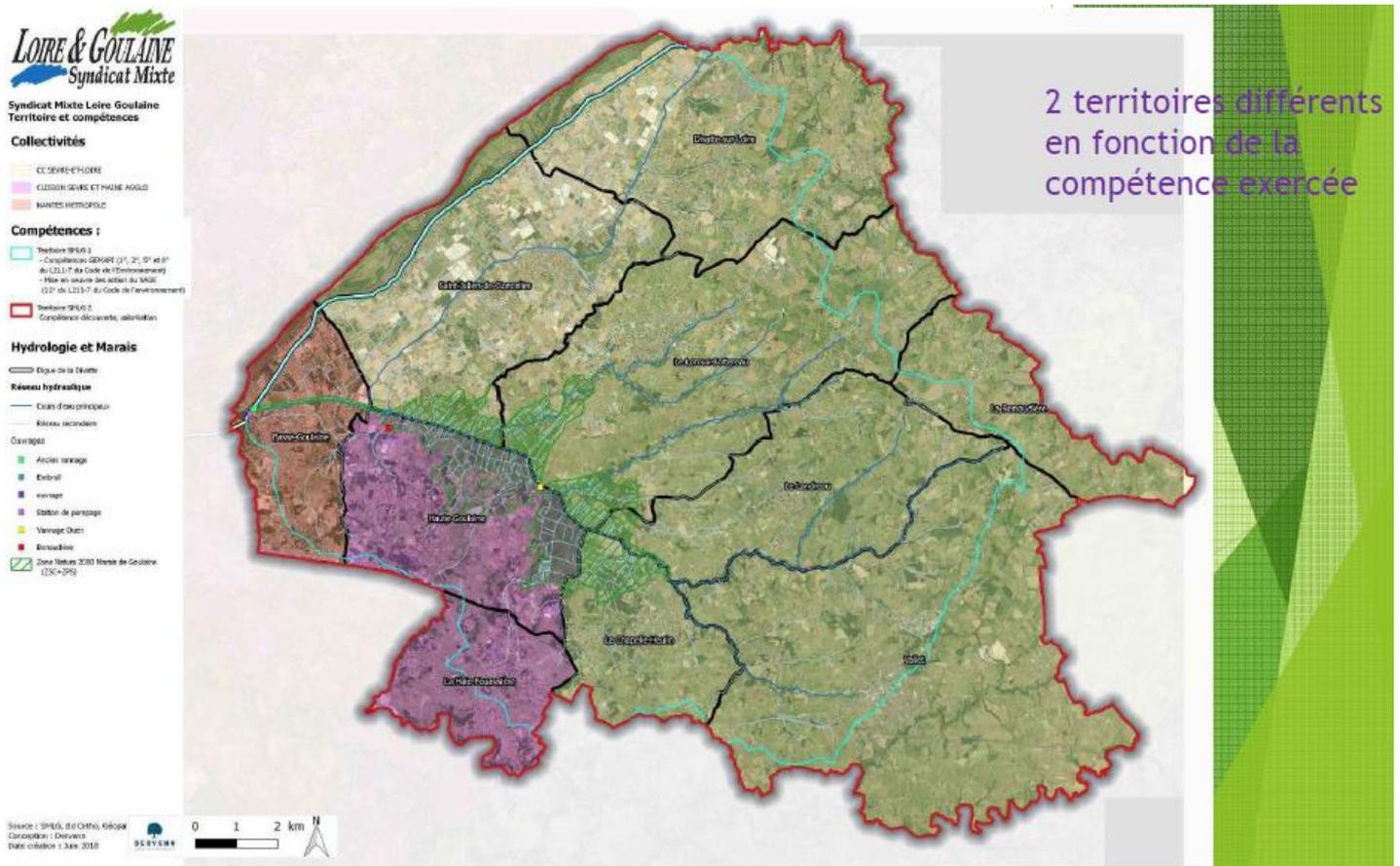
➤ Composition :

- EPCI à FP :
  - Communauté de Communes Sèvre et Loire (CCSL)
  - Clisson Sèvre et Maine Agglomération (CSMA)
  - Nantes Métropole (NM)
  
- 3 Communes du bassin versant de la Goulaine :
  - Basse-Goulaine, Haute-Goulaine, La Haye-Fouassière

➤ compétences :

- Gestion des Milieux Aquatiques, Prévention des Inondations (GEMAPI) et concertation dans le domaine de l'eau.
  - Membres : CCSL, CSMA, NM
- Découverte et valorisation du marais de Goulaine et de son bassin versant
  - Membres : CCSL, la Haye Fouassière, Haute-Goulaine, Basse-Goulaine

➤ Territoire :



➤ Composition du Syndicat :

- Élus :
  - 23 délégués titulaires
  - 1 Président
  - Vice-présidents
  - 7 membres au bureau (1 membre par collectivité)
- Collèges :
  - Collège A : GEMAPI : 20 délégués titulaires
  - Collège B : Découverte-valorisation : 10 délégués titulaires
- Équipe :
  - Laurence LE ROY : Direction de la structure - Travaux et gestion ouvrages hydrauliques
  - Jonathan THIERY-COLLET : Travaux en rivière - Lutte contre les pollutions diffuses Aménagements anti-érosifs
  - Pauline BEILLEVERT : Animation et gestion du site Natura 2000 "Marais de Goulaine"

- Philippe BRICARD : Gestion ouvrages hydrauliques- Curage canaux – Maintenance matériel - Gestion des espèces invasives
- Véronique MERLET : Comptabilité - Accueil téléphonique - Secrétariat
- Benoît TEILLET : Animations nature auprès du public - Expositions à la Maison Bleue - Réservation de salles
- Céline LUSTEAU : Entretien des locaux

## 1-2 Budget

- Budget Prévisionnel 2020 : 1 646 264,28 €
  - Fonctionnement : 943 430,90 €
    - Investissement : 702 833,38 €

Financements : 3 EPCI, 3 communes membres, Agence de l'eau, État, Région, Europe.

## 1-3 Actions menées

- Compétence GEMAPI et mise en œuvre des actions du SAGE, concertation dans le domaine de l'eau.
  - On agit sur tout notre bassin versant (190 km<sup>2</sup>). Un bassin versant est un territoire délimité géographiquement par des lignes de crêtes et lorsqu'il y a une goutte d'eau qui tombe sur ce territoire elle arrive toujours au même endroit, au même exutoire. Notre exutoire est au niveau de la Loire.

## Le bassin versant de Goulaine

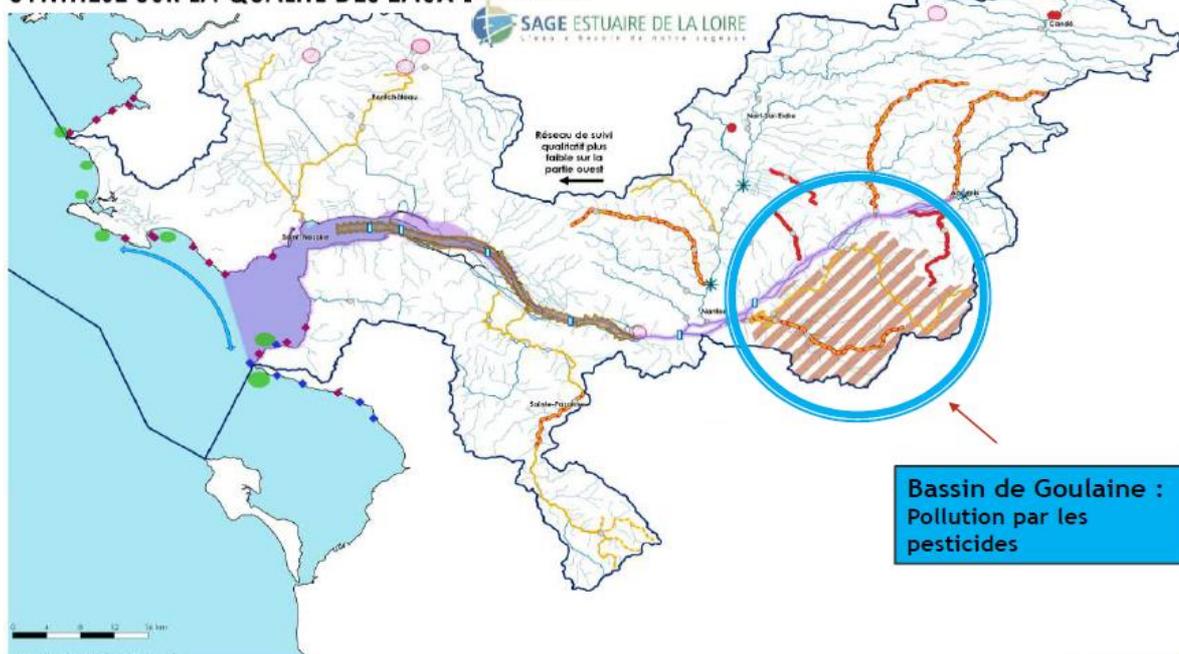
- 190 km<sup>2</sup> (19 000 ha)
- 400 km de cours d'eau

(Goulaine, Breil, Bardou, Poyet, Baguenaud, Canal des Bardets...)



# La qualité des eaux : problématique pesticides

## SYNTHÈSE SUR LA QUALITÉ DES EAUX DU BASSIN



- Nous avons deux problématiques sur notre territoire :
  - L'état des rivières donc les milieux aquatiques qui sont vraiment dégradés.
  - Le problème des pesticides pour la qualité de l'eau.
- Pour répondre à cela et atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau le Syndicat a mis en place un contrat territorial depuis 2016 qui se termine en 2020.

## 1 contrat territorial de 2016-à 2020 pour atteindre les objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau



Débroussaillage et élagage des boisements de berge (ripisylve)  
*(sur l'ensemble du linéaire de travaux)*



Retrait des embâcles  
*(obstacles aux écoulements)*



Maîtriser l'accès du bétail à l'eau  
*(pose de clôtures et de seuils)*

Volet Milieux aquatiques:  
1 199 838 € TTC



Réhausser le fond des lits trop encaissés  
*(recharge en granulats et blocs)*



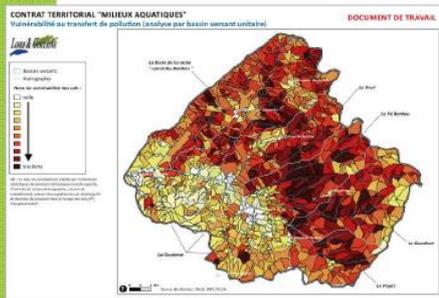
Remplacer les ouvrages défectueux  
*(suppression des chutes d'eau, pose de ponts cadre)*



Diversifier et/ou reméandrer le fond des lits  
*(en lien avec les usages proches)*

# 1 contrat territorial de 2016-à 2020 pour atteindre les objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau

## Identifier les zones sensibles



## Plantations de haies



Volet Pollutions diffuses:  
588 404 € TTC

## Aménagement de zone tampon



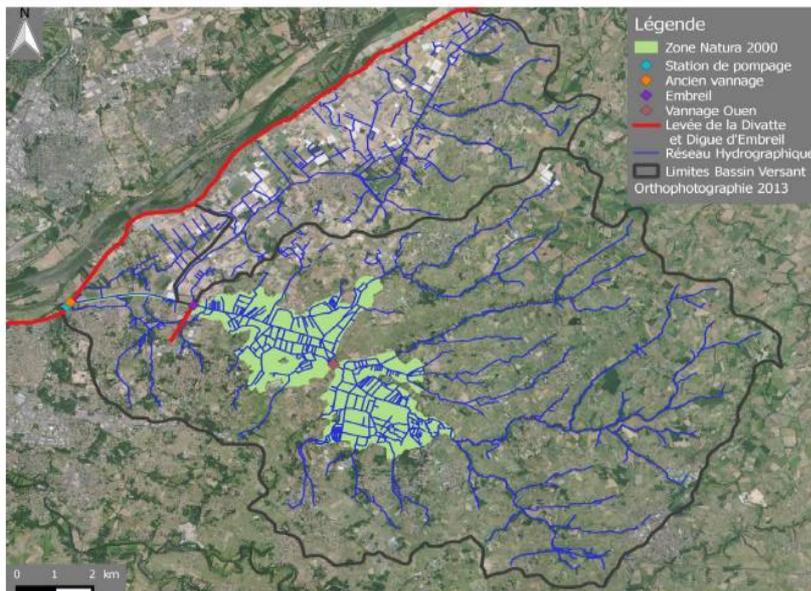
## Formation auprès des agriculteurs



# Gestion du site Natura 2000 « Marais de Goulaine »

Site Natura 2000 = site désigné pour protéger des espèces et des habitats naturels désignés au niveau européen (2 Directives européenne « Habitats » et « Oiseaux »)

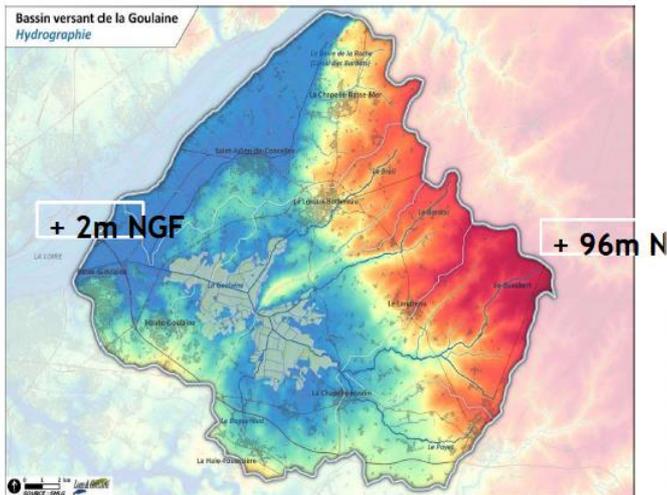
Objectif: préserver la biodiversité et concilier les usages anthropiques



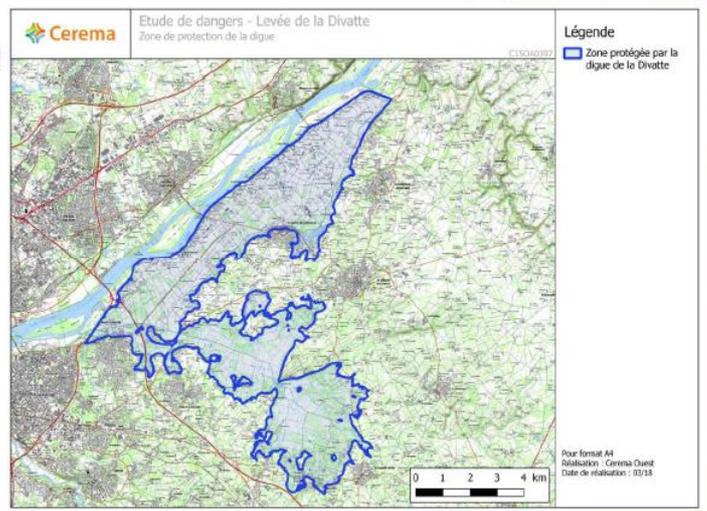
Le marais de Goulaine = site Natura 2000 (1514 ha)

- Espèces et habitats protégés au niveau européen (Castor, damier de la succise, rosalie des alpes, grand capricorne, spatule, triton crête....)
- 1 DOCUMENT d'OBJECTIF (DOCOB) approuvé en 2019
- Un comité de pilotage réunissant tous les acteurs du marais (38 membres)
- Des actions concrètes menées par le SMLG: - curage, suivis scientifiques, gestion des espèces invasives....
- Des actions à venir avec des contrats Natura à passer avec les propriétaires:
  - restauration de mares
  - restauration de prairies
  - restauration d'arbres têtards

# Lutte contre les inondations



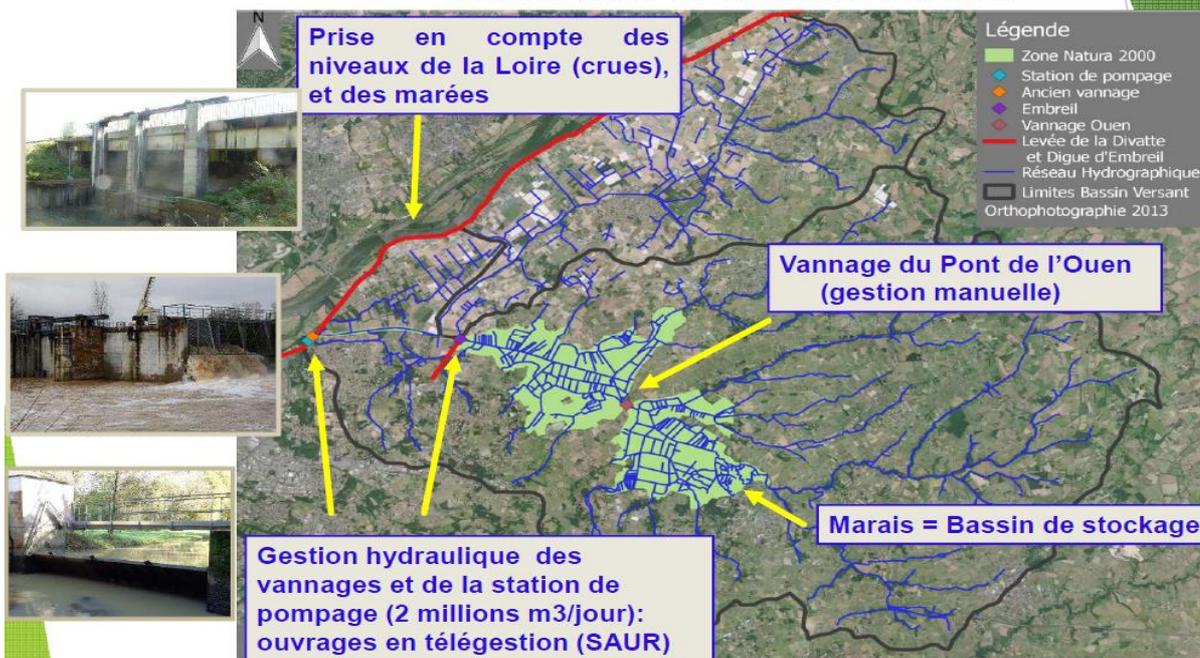
Population protégée estimée à 9853 habitants  
(Source: Etude de danger de la Digue de la Divatte)



Sur la première carte on peut voir que la couleur rouge représente la hauteur environ 96m, en bleu nous sommes à 2m, entre les deux il doit y avoir environ 10km. Ce qui signifie que quand il pleut l'eau cela descend très vite. Cela montre aussi que lorsqu'il y a des pollutions sur le haut du bassin versant, les polluants vont arriver très vite sur la zone protégée.

Sur la carte à droite c'est la zone que l'on doit protéger avec les ouvrages hydrauliques et avec la digue de la Divatte.

# Lutte contre les inondations



Pour gérer ces inondations on a des ouvrages hydrauliques, on se sert aussi du Marais comme bassin de stockage.

➤ Compétence découverte et valorisation du marais de Goulaine et de son bassin versant

Entretien du site du Pont de l'Ouen et mise à disposition d'équipements pour le public (toilettes, tables de pique-nique, poubelles)



Animation auprès de groupes d'enfants et d'adultes



Participations à des manifestations du vignoble: muscadétours, vins, vignes et randos, université sur lie, vignoble à vélo...

Expositions à la Maison Bleue



Vous pouvez consulter le site internet pour avoir plus de détails sur les missions du Syndicat.

## 2 Installation du Comité Syndical

Suite aux élections municipales 2020, le comité syndical se réunit ce jour pour son comité d'installation.

Vous trouverez ci-dessous les membres et leur représentativité au sein du Syndicat à partir du 24 septembre 2020.

Le Président actuel demande au comité syndical de délibérer sur l'installation du comité syndical tel que constitué.

Le Président actuel désigne un(e) secrétaire de séance, est ce qu'il y a un(e) volontaire ?

Chantal METRO : Oui moi

Laurence LE ROY : Vous trouverez la liste des membres du Syndicat en annexe 2. Petite précision concernant les suppléants de la CCSL, il y a eu un souci la CCSL a nommé trop de suppléants. La préfecture a accepté que le conseil Syndical s'installe quand même et nous acterons au prochain comité Syndical les délégués suppléants.

| Collectivité            | Représentation GEMAPI (EPCI uniquement)  |   |            |                         | Représentation Découverte et valorisation (EPCI et communes)   |   |            |                  |
|-------------------------|--|---|------------|-------------------------|--|---|------------|------------------|
|                         | Titulaires   | Coordonnées   | Suppléants | Coordonnées             | Titulaires   | Coordonnées élus  | Suppléants | Coordonnées élus |
| CCSL                    | JOUNIER<br>Jean-Marc   | 4, Rue des Marguerites 44330<br>MOUZILLON<br>jm.jounier@mairie-mouzillon.fr<br>Date de naissance 29/06/1967         |            |                         | COIGNET<br>Thierry   | 5, Rue des Acacias 44450 DIVATTE<br>SUR LOIRE<br>thierry.coignet@divatteturloire.fr<br>Date de naissance 14/02/1958 |            |                  |
|                         | COIGNET<br>Thierry   | 5, Rue des Acacias 44450 DIVATTE<br>SUR LOIRE<br>thierry.coignet@divatteturloire.fr<br>Date de naissance 14/02/1958 |            |                         |  |   |            |                  |
|                         | DUGNE<br>Fabrice   | 10 l'Epine 44450 DIVATTE SUR<br>LOIRE<br>fabrice.dugne@divatteturloire.fr<br>Date de naissance 16/11/1978           |            |                         | KEFIFA<br>Alain  | 8, les Landes 44330 LA CHAPELLE-<br>HEULIN<br>alain.kefifa@orange.fr<br>Date de naissance 11/12/1950                |            |                  |
|                         | KEFIFA Alain   | 8, les Landes 44330 LA CHAPELLE-<br>HEULIN<br>alain.kefifa@orange.fr<br>Date de naissance 11/12/1950                |            |                         |  |   |            |                  |
|                         | CAHIER<br>Pierre-Yves  | Rue Chanoine Mahot - LA<br>CHAPELLE HEULIN<br>pierreyvescahier@gmail.com<br>Date de naissance 09/05/1968            |            |                         | ROBINEAU<br>Emmanuel   | Le chene moreau-44430 LA<br>REMAUDIÈRE<br>emmanuelrobineau@sfr.fr<br>Date de naissance 11/12/1985                   |            |                  |
|                         | ROBINEAU<br>Emmanuel   | Le chene moreau-44430 LA<br>REMAUDIÈRE<br>emmanuelrobineau@sfr.fr<br>Date de naissance 11/12/1985                   |            |                         |  |   |            |                  |
|                         | ROUZINEAU<br>Jacques   | 13 rue des Ouches LE<br>LANDREAU<br>famille.rouzineau@libertysurf.f<br>r<br>Date de naissance<br>15/02/1966         |            |                         | ROUZINEAU<br>Jacques   | 13 rue des Ouches LE<br>LANDREAU<br>famille.rouzineau@libertysurf.f<br>r<br>Date de naissance<br>15/02/1966         |            |                  |
|                         | MONCORGER<br>Jacques   | Le Bordage - LE LANDREAU<br>jacquesmoncorger@orange.f<br>r<br>Date de naissance<br>11/11/1959                       |            |                         |  |   |            |                  |
|                         | CEREZ<br>Cédric  | 58 rue du Pré Paris 44430 LE<br>LOROUX-BOTTEREAU<br>c.cerez@loroux-bottereau.fr<br>Date de naissance 26/10/1979     |            |                         | CEREZ<br>Cédric  | 58 rue du Pré Paris 44430 LE<br>LOROUX-BOTTEREAU<br>c.cerez@loroux-bottereau.fr<br>Date de naissance 26/10/1979     |            |                  |
|                         | MILLANCOURT<br>Sandrine  | 5, Impasse Frédéric Chopin 44430<br>LE LOROUX-BOTTEREAU<br>cendryne23@hotmail.com<br>Date de naissance 14/08/1980   |            |                         |  |   |            |                  |
| MARCHAIS<br>Jean-Pierre | 63, route Clémence Lefeuve - la<br>Chebuette 44450 ST Julien de<br>Concelles<br>jean-pierre.marchais@saintjuliendecon<br>celles.fr<br>Date de naissance 12/10/1951 |   |            | MARCHAIS<br>Jean-Pierre | 63, route Clémence Lefeuve - la<br>Chebuette 44450 ST Julien de<br>Concelles<br>jean-pierre.marchais@saintjuliendecon<br>celles.fr<br>Date de naissance 12/10/1951 |   |            |                  |

|                           |  |  |                                      |  |  |  |  |
|---------------------------|--|--|--------------------------------------|--|--|--|--|
|                           | PINEAU David                           | 8 La Bourdonnerie ST Julien de Concelles<br>david.pineau@saintjuliendeconcelles.fr<br>Date de naissance 25/02/1982 |                                      |  |  |  |  |
|                           | BEAUQUIN Thierry                       | La Guitonnière - VALLET<br>tbeauquin@vallet.fr<br>Date de naissance 11/06/1963                                     |                                      |  |  |  |  |
|                           | DAVID Stéphane                         | 20 Le Landreau Village - VALLET<br>sdavid@vallet.fr<br>Date de naissance 05/10/1973                                |                                      |  |  |  |  |
|                           |  |  |                                      |  | BEAUQUIN Thierry   | La Guitonnière - VALLET<br>tbeauquin@vallet.fr<br>Date de naissance 11/06/1963 |  |
| NM                        | Chantal METRO (Basse-Goulaine)         | 199, rue du Grignon<br><br>Mail : cmetro@netcourrier.com<br>Date de naissance : 02/04/1960                         | Jean-Pierre DAUTAIS (Basse Goulaine) | 92 rue des Onchères<br><br>Mail : daujope@gmail.com<br>Date de naissance : 18/12/44                      |  |  |  |
|                           | Michel MARTIN (Basse Goulaine)         | 197 rue des Vallée<br><br>Mail : martinmichel4910@neuf.fr<br>Date de naissance : 09/07/49                          |                                      |  |  |  |  |
|                           | Laurent DUBOST (NM)                    | 3, rue du Joli Mai<br><br>Mail : laurent.dubost@mairie-orvault.fr<br>Date de naissance : 10/10/56                  |                                      |  |  |  |  |
| CSMA                      | Albert SELOSSE (Haute-Goulaine)        | 11 rue de la Basse Rivière 44115 Haute Goulaine<br><br>Mail : albert.selosse@hautegoulaine.fr<br>Né le 04/04/1971  | Vincent MAGRE (La Haye-Fouassière)   | Hôtel de Ville – 44690 LA HAYE FOUASSIERE<br><br>Mail : vincent.magre@wanadoo.fr<br><br>Né le 10/05/1972 |  |  |  |
|                           | Jean-Marc MENARD (Haute-Goulaine)      | 2bis impasse de la Haigronnière 44115 Haute-Goulaine<br><br>Mail : jeanmarc.menard@gmail.com<br>Né le 06/09/1959   |                                      |  |  |  |  |
|                           | Philippe ROUSSEAU (La Haye-Fouassière) | 5, rue du Puits – 44690 LA HAYE FOUASSIERE<br><br>Mail : elparophilis@wanadoo.fr<br>Né le 05/08/1965               |                                      |  |  |  |  |
| Commune de Basse Goulaine |  |  |                                      | Stéphane BERNARD   | 47 rue Simone de Beauvoir<br><br>Mail : sbernard.CM44115@gmail.com<br>Date de naissance : 20/08/1971 | Gaëlle LECOQ   | 65 rue de la Cassardière<br><br>Mail : gaelle_lepaulder@yahoo.fr<br>Date de naissance : 27/08/1976 |

|                               |  |                  |   |                 |   |
|-------------------------------|--|------------------|---|-----------------|---|
| Commune de Haute Goulaine     |  | Fabrice CUCHOT   | 16 rue des Pinsons à HG<br>Mail : fcuchot-maire@hautegoulaine.fr<br>Date naissance : 14/09/1965 | Olivier Malidin | 3 imp. Gustave Courbet à HG<br>Mail : olivier.malidin@hautegoulaine.fr<br>Date naissance : 03/11/1972 |
| Commune de la Haye-Fouassière |  | Jean Marie MOREL | 1, impasse du grand Champ à la HF<br>Mail : jeanmarm@orange.fr<br>Date de naissance 06/10/53    | Marion PESCHEUX | 5, rue de la Brissaudière à la HF<br>Mail : pescheuxmarion@gmail.com<br>Date de naissance 26/06/86    |

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **Approuve la liste des Élus à l'unanimité,**

### **3 Élection du Président**

Suite aux nouvelles élections, un Président doit être élu.

Le doyen d'âge de l'assemblée poursuit la présidence, conformément à l'article L 2122-8 du CGCT. Il invite le Comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité syndical.

Le doyen d'âge est : Michel MARTIN qui tiendra la présidence jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Michel MARTIN : J'invite deux délégués à tenir la fonction d'Assesseurs.

Assesseurs : Alain KEFIFA et Jean Marc JOUNIER

Michel MARTIN : Y a-t-il quelqu'un qui se porte candidat au poste de Président ?

Thierry COIGNET : Je suis candidat

Michel MARTIN invite le Comité syndical à procéder à scrutin secret, à l'élection du Président en déposant chaque bulletin de vote, écrit sur papier blanc et fermé, dans l'urne qui est présentée.

#### **Résultats du vote**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 18
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 18
- e. Majorité absolue : 18

Monsieur Thierry COIGNET ayant obtenu la majorité absolue est élu Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Président remercie l'assemblée de la confiance qui vient de lui être témoignée.

Il invite le Comité à procéder à l'élection des membres du bureau.

#### **4 Fixation du nombre de VP et de nombre de membres du bureau**

Pour rappel, les compétences du Syndicat sont les suivantes :

- GEMAPI et actions du SAGE
- Découverte et valorisation du marais

Les Vice-présidents chargés respectivement de la « GEMAPI et des actions du SAGE » et de « la découverte et la valorisation du marais » sont désignés parmi les membres du collège A pour le premier et du collège B pour le second.

Le Président invite à procéder dans les mêmes formes que pour l'élection du Président à l'élection des 2 Vice-Présidents.

Thierry COIGNET : Y a-t-il quelqu'un qui se porte candidat au poste de Vice-Président Hydraulique ?

Jean-Pierre MARCHAIS : Je suis candidat

Thierry COIGNET : invite le Comité syndical à procéder à scrutin secret, à l'élection du Vice-Président Hydraulique en déposant chaque bulletin de vote, écrit sur papier blanc et fermé, dans l'urne qui est présentée.

##### **Résultats du vote**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 18
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : 2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 18
- e. Majorité absolue : 16

Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS ayant obtenu la majorité absolue est élu Vice-Président Hydraulique.

Thierry COIGNET : Y a-t-il quelqu'un qui se porte candidat au poste de Vice-Président Découverte et valorisation du marais ?

Fabrice CUCHOT : Je suis candidat

Thierry COIGNET : invite le Comité syndical à procéder à scrutin secret, à l'élection du Vice-Président Découverte et valorisation du marais en déposant chaque bulletin de vote, écrit sur papier blanc et fermé, dans l'urne qui est présentée.

##### **Résultats du vote**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 18
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 18
- e. Majorité absolue : 17

Monsieur Fabrice CUCHOT ayant obtenu la majorité absolue est élu Vice-Président Découverte et valorisation du marais.

Le Comité doit élire ensuite les autres membres du bureau. Le bureau assure la gestion et l'administration du syndicat en fonction des délégations qu'il a reçues du comité syndical et prépare les Comité syndicaux.

Thierry COIGNET : Y a-t-il quelqu'un qui se porte candidat au poste d'adjoint au Vice-Président Hydraulique ?

Jean-Marc JOUNIER : Je suis candidat

Thierry COIGNET : invite le Comité syndical à procéder à scrutin secret, à l'élection d'adjoint du Vice-Président Hydraulique en déposant chaque bulletin de vote, écrit sur papier blanc et fermé, dans l'urne qui est présentée.

#### **Résultats du vote**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 18
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 18
- e. Majorité absolue : 18

Monsieur Jean-Marc JOUNIER ayant obtenu la majorité absolue est élu adjoint du Vice-Président Hydraulique.

Thierry COIGNET : Y a-t-il quelqu'un qui se porte candidat au poste d'adjoint au Vice-Président Découverte et valorisation du marais ?

Jean-Marie MOREL : Je suis candidat

Thierry COIGNET : invite le Comité syndical à procéder à scrutin secret, à l'élection d'adjoint au Vice-Président Découverte et valorisation du marais en déposant chaque bulletin de vote, écrit sur papier blanc et fermé, dans l'urne qui est présentée.

#### **Résultats du vote**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 18
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 18
- e. Majorité absolue : 18

Monsieur Jean-Marie MOREL ayant obtenu la majorité absolue est élu adjoint au Vice-Président Découverte et valorisation du marais.

Il est proposé au comité syndical de fixer le nombre de membres du bureau à 8 (en comptant le Président), afin que chaque collectivité membre soit représentée, avec deux Vice-Président(e)s et deux adjoints aux Vice-Présidents sur chaque compétence du Syndicat.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **Approuve de fixer au nombre de 8 le nombre de membres du bureau, à l'unanimité,**

Thierry COIGNET : Le Comité doit élire ensuite les autres de membres du bureau, c'est-à-dire trois autres personnes.

Thierry COIGNET : Y a-t-il 3 personnes qui se portent candidates pour être membre du bureau ?

Chantal METRO : Je suis candidate

#### **Résultats du vote**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 18
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 18
- e. Majorité absolue : 18

Madame Chantal METRO ayant obtenu la majorité absolue est élu membre du bureau.

Jean Marc MENARD : Je suis candidat

### **Résultats du vote**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 18
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 18
- e. Majorité absolue : 18

Monsieur Jean Marc MENARD ayant obtenu la majorité absolue est élu membre du bureau.

Stéphane BERNARD : Je suis candidat

### **Résultats du vote**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 18
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 18
- e. Majorité absolue : 18

Monsieur Stéphane BERNARD ayant obtenu la majorité absolue est élu membre du bureau.

## **5 Création des commissions**

Il est proposé de créer deux commissions, une pour chaque compétence. Il est proposé que les commissions soient composées des membres titulaires qui sont désignés au titre de chacune des compétences. Les titulaires pourront se faire représenter par leurs suppléants en cas d'empêchement.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **Approuve de créer deux commissions, une pour chaque compétence, Il est proposé que les commissions soient composées des membres titulaires qui sont désignés au titre de chacune des compétences, à l'unanimité,**

## **6 Élection de la CAO**

Cinq membres doivent être désignés au minimum. Il est proposé que la CAO soit constituée des membres du bureau.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **Approuve que la CAO soit constituée des membres du bureau, à l'unanimité,**

## **7 Adoption du règlement intérieur**

Le règlement intérieur est joint à la présente note de synthèse. Il est proposé de l'adopter.

Laurent DUBOST : Il y a un problème sur le nombre de commissions fixées, il est noté 3 alors qu'il n'y en a que deux.

Laurence LE ROY : c'est exact nous notons qu'il faut changer le 3 en 2.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **Adopte le règlement intérieur en changeant le nombre de commissions de 3 en 2, à l'unanimité,**

## **8 Délégations de fonction au bureau, au Président, aux Vice-présidents**

Les délégations aux membres du bureau, au Président et aux Vice-présidents sont présentées ci-dessous. Il est proposé de les adopter.

### **DELEGATIONS DE FONCTIONS AU BUREAU**

Vu le CGCT et notamment l'article L 5211-10,

Vu les statuts du Syndicat et notamment l'article 12,

Vu les arrêtés préfectoraux du 26 mai 2009 et du 22 juin 2009 créant le Syndicat Mixte Loire et Goulaine,

Vu l'arrêté préfectoral en date du ..... modifiant les statuts

Vu les textes en vigueur,

- Donne pouvoir au Bureau d'exercer les fonctions délibératives du Comité pour les actes de la vie syndicale, à l'exception des affaires suivantes :

- le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,

- l'approbation du compte administratif,

- la décision du programme des travaux,

- les décisions relatives à la modification des conditions initiales de fonctionnement ou de composition du Syndicat ou de sa durée,

- l'adhésion du Syndicat à un établissement public,

- les mesures de même nature que celles visées à l'article L 1612-15,

- la délégation de la gestion d'un service public.

- Décide de rendre compte par le Président à chaque réunion du Comité des délibérations prises par le Bureau dans le cadre des délégations de fonction.

### **DELEGATION DE FONCTIONS AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS**

- délègue à Monsieur le Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres d'un montant inférieur à 300 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- délègue à Monsieur le Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents, le pouvoir de procéder, dans les limites fixées par le Comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et à l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- délègue à Monsieur le Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents, le pouvoir de passer les contrats d'assurances d'un montant inférieur à 15 000 €, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

- délègue à Monsieur le Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents, le pouvoir d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,

- délègue à Monsieur le Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents, le pouvoir de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, et experts,

- délègue à Monsieur le Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents, le pouvoir d'exercer, au nom du Syndicat, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que le Syndicat en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Comité syndical ;

- délègue à Monsieur le Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents, le pouvoir d'intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui dans toute affaire contentieuse,

- délègue à Monsieur le Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents, le pouvoir de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels est impliqué le matériel du Syndicat dans la limite fixée par le Comité syndical,
- délègue à Monsieur le Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents, le pouvoir de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis du Syndicat préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- consent ces délégations à Monsieur le Président et aux Vice-Présidents pour la durée de leur mandat,
- demande qu'il soit rendu compte au Comité syndical de l'usage qui aura été fait des délégations ci-dessus entre deux séances de Comité.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **Adopte les délégations aux membres du bureau, au Président et aux Vice-présidents, à l'unanimité,**

### **9 Adoption des montants d'indemnités de Président et de Vice-Présidents**

Les indemnités versées au Président et aux Vice-Présidents sont présentées dans le tableau ci-dessous.

| <b>Montant indemnités des élus</b> |                          |                         |                            |                           |
|------------------------------------|--------------------------|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
|                                    | Montant Brut mensuel (€) | Montant Brut annuel (€) | Montant chargé mensuel (€) | Montant chargé annuel (€) |
| Président                          | 583,41                   | 7000,92                 | 607,91                     | 7294,92                   |
| Vice-Président                     | 291,71                   | 3500,52                 | 308,41                     | 3700,92                   |
| Total (Président + 2 VP)           | 1166,83                  | 14001,96                | 1224,73                    | 14696,76                  |

Il est proposé de les adopter.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **Adopte les indemnités versées au Président et aux Vice-Présidents, à l'unanimité,**

### **10 Approbation du PV du 120320**

Il est proposé d'adopter le PV du 12 mars 2020

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **Adopte le PV du 12 mars 2020, à 12 voix pour et 6 abstentions,**

### **11 Attribution des marchés au titre de la délégation du Président et des Vice-présidents**

La liste des marchés attribués au titre de la délégation du Président et des Vice-présidents est présentée ci-dessous :

**Préparation de sol pour la plantation de haie anti-érosive :**

Prestataire : SARL PAQUET  
 Opération : travail du sol  
 Montant : 600,00 € TTC  
 Date d'attribution : 20/11/2019

**Préparation de sol pour la plantation de haie anti-érosive :**

Prestataire : AGEV solutions  
 Opération : aménagement de talus  
 Montant : 2 505,60 € TTC  
 Date d'attribution : 13/09/2019

**Fourniture et plantation de haie anti-érosive (convention) :**

Prestataire : AGEV solutions  
Opération : plantation et fourniture de végétaux (plants)  
Montant : 3808,80 € TTC  
Date d'attribution : 15/10/2019

**MAE-biodiversité site Natura 2000– année 2020 (Convention SMLG, CA44)**

Prestataire : Chambre d'agriculture 44 et CIVAM 44  
Opération : Élaboration du PAEC, Accompagnement agricole, Diagnostic agricole  
Montant : 12 318.8 € TTC  
Date de signature : 25/02/20

**MAE-eau BV de la Goulaine, hors site Natura 2000– année 2020 (Convention SMLG, CA44 et CIVAM)**

Prestataire : Chambre d'agriculture 44 et CIVAM 44  
Opération : Élaboration du PAEC, Accompagnement agricole, Diagnostic agricole  
Montant : 14 700 € TTC  
Date de signature : juillet 2020

**MAE-biodiversité – année 2020 (Convention SMLG, CA44 et CIVAM)**

Prestataire : Chambre d'agriculture 44 et CIVAM 44  
Opération : Élaboration du PAEC, Accompagnement agricole, Diagnostic agricole  
Montant : 12 318.8 € TTC  
Date de signature : 25/02/20

**MP\_2020\_004 : Suivi biologique CT 2020**

Prestataire : Hydroconcept  
Opération : Suivi des indicateurs biologiques avant/après travaux  
Montant : 5 592,00 € TTC  
Date d'attribution : 20/03/2020

**MP\_2020\_001 : Suivi par drone de l'implantation de la jussie sur le marais de Goulaine**

Prestataire : DRONE ON AIR  
Montant : 10 500€ TTC  
Date d'attribution : 01/04/2020

**MP\_2020\_002 : Suivi de la population de grands échassiers sur l'héronnière du marais de Goulaine**

Prestataire : LPO 44  
Montant : 15 750 € TTC  
Date d'attribution : 08/04/2020

**MP\_2020\_005 : Inventaire des espèces protégées CT 2020**

Prestataire : THEMA environnement  
Opération : Inventaire des espèces protégées  
Montant : 7 815,00 € TTC  
Date d'attribution : 17/03/2020

**MP\_2020\_006 : Maitrise d'œuvre ouvrage Petite Noue (LOT1 et LOT2)**

Prestataire : Ouest Aménagement  
Opération : Maitrise d'œuvre travaux Petite Noue (suppression digue et busage)  
Montant : 11 352,00 € TTC  
Date d'attribution : 29/07/2020

**MP\_2020\_007 : Travaux de restauration de cours d'eau et aménagement de dispositifs anti-érosifs**

Prestataire : AGEV solution  
Opération : travaux  
Montant : 15 324,82 € TTC  
Date d'attribution : 15/06/2020

**MP\_2020\_011: Marché de maîtrise d'œuvre travaux ouvrages hydrauliques et procédures réglementaires**

Prestataire : Artélia  
Opération : Marché de maîtrise d'œuvre travaux et procédures réglementaires sur les ouvrages hydrauliques associés  
Montant : 43 356 € TTC (6.83 % de taux de rémunération de MOE)  
Date d'attribution : 07/08/20

**MP\_2020\_012 : Expertise / diagnostic suite à avarie sur ouvrage hydraulique, rédaction de marché de MOE et assistance à la passation du marché de MOE**

Prestataire : ISM Ingénierie  
Opération : Expertise / diagnostic suite à l'avarie de l'ancien vannage, rédaction de marché de MOE et assistance à la passation du marché  
Montant : 36 348 € TTC  
Date d'attribution : 07/09/20

**MP\_2020\_013 : Etude-bilan du contrat territorial Goulaine**

Prestataire : Ouest Aménagement  
Opération : Etude bilan du CT  
Montant : 46 361,40 € TTC  
Date d'attribution : 07/09/2020

**MP\_2020\_014 : Maitrise d'œuvre Remplacement ouvrage Boisardière**

Prestataire : Ouest Aménagement  
Opération : Maitrise d'œuvre Boisardière (remplacement ouvrage)  
Montant : 11 232,00 € TTC  
Date d'attribution : 31/07/2020

**MP Maintenance voitures :**

Prestataire : Automobile Concelloise  
Opération : Réparation voitures SMLG  
Montant : 1 878.5 € TTC  
Date d'attribution : 29/06/2020

### **MP Maintenance pelle à chenille :**

Prestataire : Automobile Concelloise  
Opération : Réparation voitures SMLG  
Montant : 1 232.4 € TTC  
Date d'attribution : 10/07/2020

### **MP Débroussaillage Canaux bardets/ Goulaine :**

#### **Lot 1 :**

Prestataire : EURL VOUHE Pascal  
Opération : Débroussaillage  
Montant : 3 510 € TTC  
Date d'attribution : 17/08/2020

### **MP Débroussaillage Canaux bardets/ Goulaine :**

#### **Lot 2 :**

Prestataire : SARL Bertaud  
Opération : Débroussaillage  
Montant : 3 998.4 € TTC  
Date d'attribution : 02/07/2020

### **MP Ecopaturage**

Prestataire : Ma petite ferme  
Opération : Service d'éco pâturage  
Montant : 1 728 € TTC  
Date d'attribution : année 2020 (dans la cadre du marché tri annuel)

Il est proposé d'en prendre acte.

- **Le Comité Syndical prend acte de la liste des marchés attribués,**

## ***12 Présentation du rapport d'activité du Syndicat***

Le rapport d'activité est présenté vous a été envoyé avec la note de synthèse. Il est proposé de le valider.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **Valide le rapport d'activité, à l'unanimité,**

## **GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)**

### ***13 Point sur l'étude de gouvernance GEMAPI***

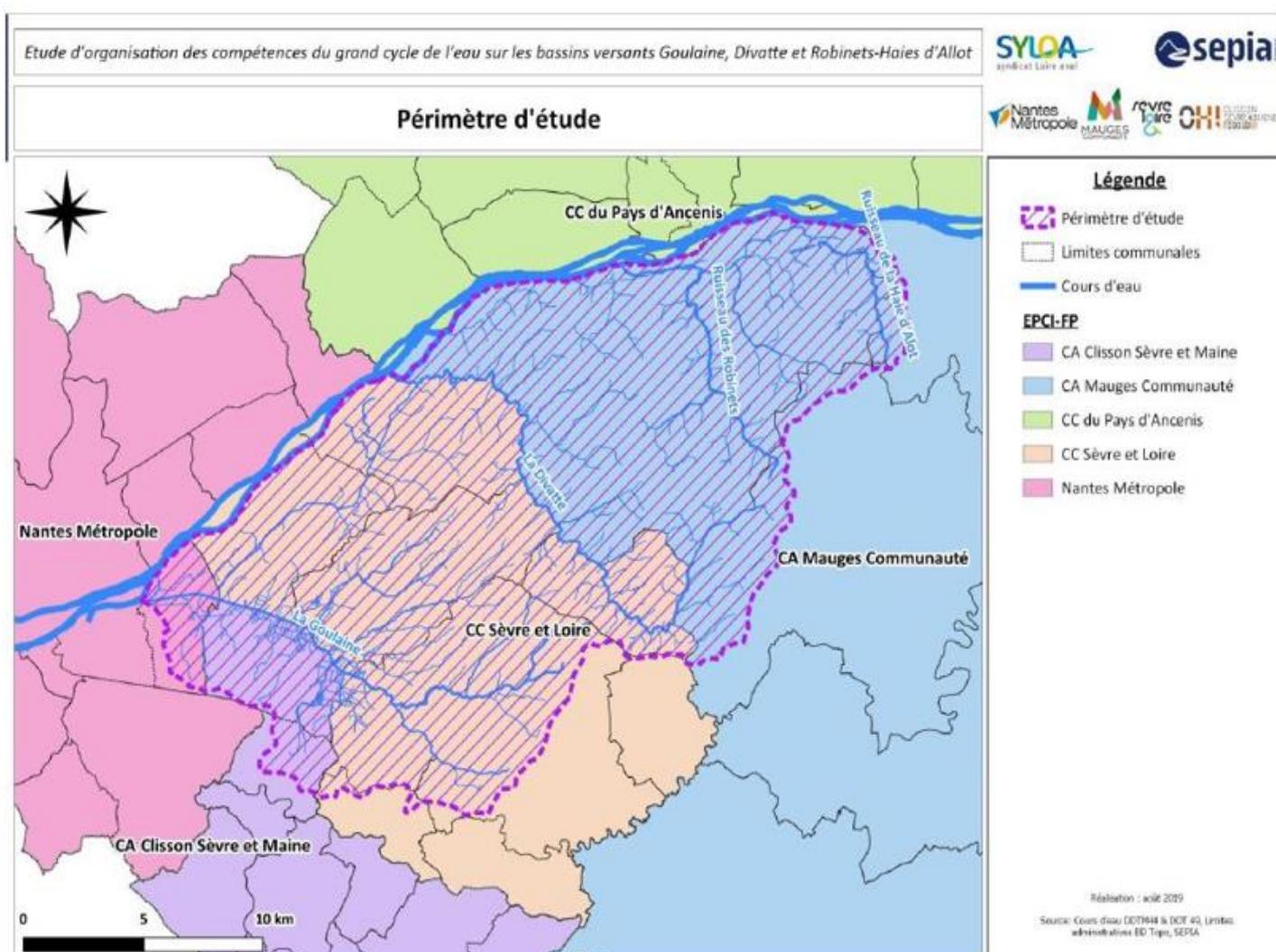
Dans le cadre de la compétence GEMAPI, une étude de gouvernance a été lancée en 2019. L'objectif est de définir la meilleure organisation à mettre en œuvre pour pouvoir répondre aux objectifs de la Directive cadre sur l'Eau de 2000. Cette étude est partie du constat que les structures actuelles étaient trop petites au regard des enjeux du territoire, et qu'un regroupement devenait nécessaire.

Le territoire sur lequel porte l'étude regroupe 3 bassins versants : Goulaine, (Syndicat Mixte Loire et Goulaine), Divatte (Syndicat mixte de la Divatte), Robinets-Haie d'Allots (Syndicat Mixte des Bassins Evre- Thou-Saint Denis -SMIB). À noter que la demande de l'Agence de l'eau est que le prochain contrat territorial devra être réalisé qu'à l'échelle de l'ensemble de ce territoire. Nouveau fin 2022 voir début 2023.

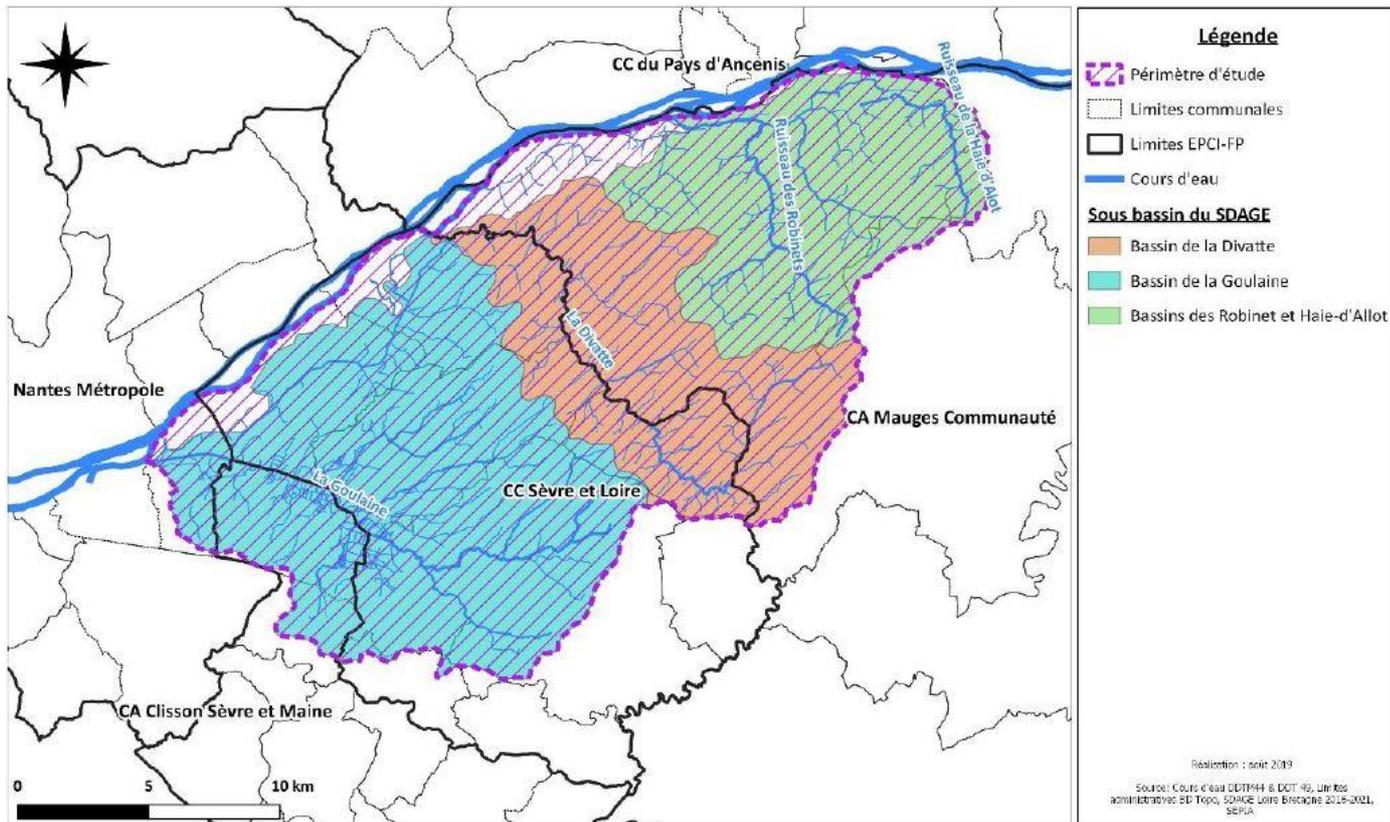
Concernant les subventions du CT si l'actuel s'arrête au 31/12/2020 et que le suivant repart qu'en 2022 que se passe-t-il pour entre ces deux périodes ?

Laurence LE ROY : Fin 2020 il y aura encore des actions qui vont courir sur les dossiers de subventions existantes de plus le poste du chargé de mission c'est-à-dire Jonathan est financé sur tout l'année 2021. Par contre à partir de 2022 l'agence de l'eau ne financera plus son poste.

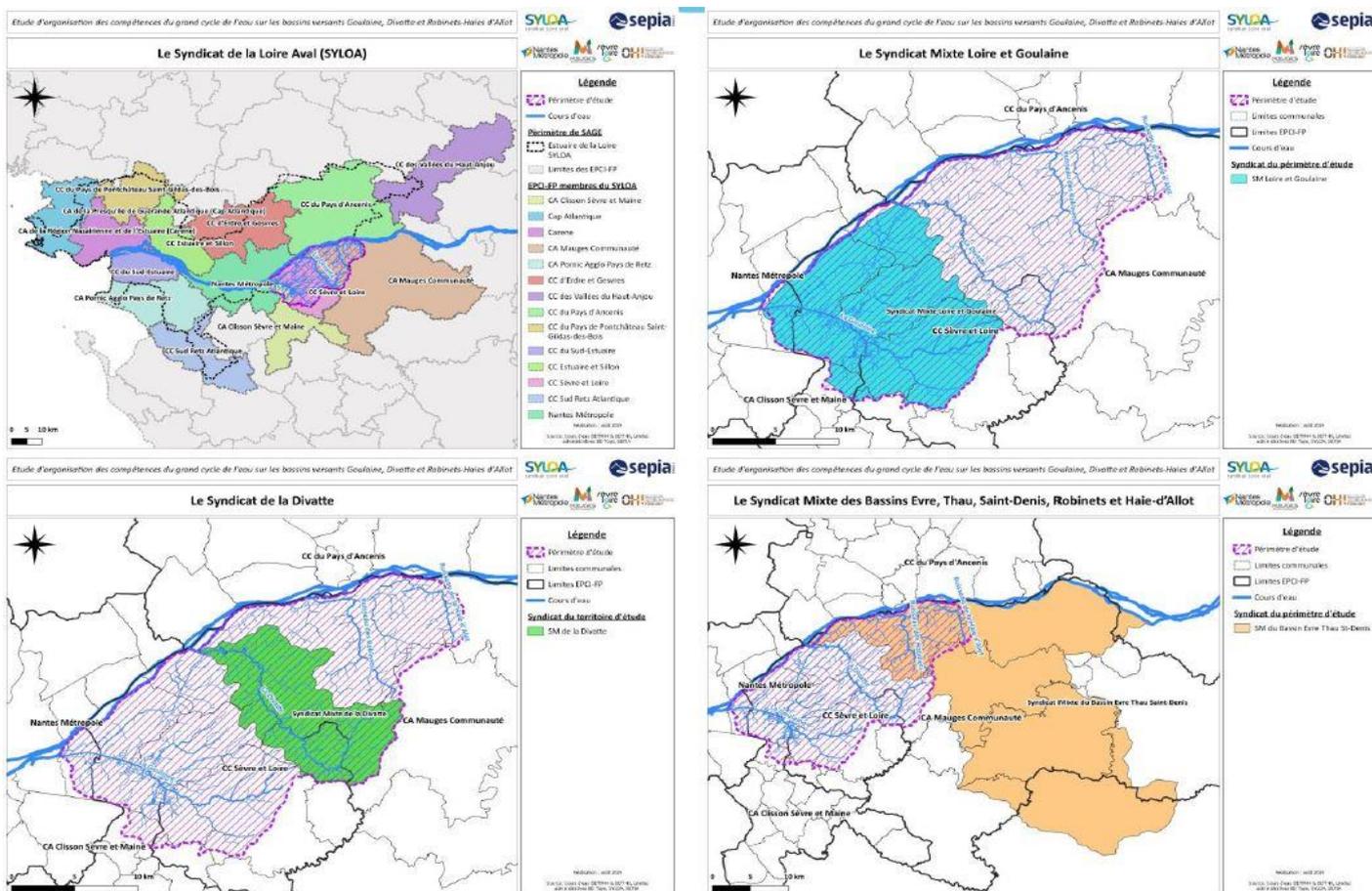
L'étude de gouvernance est portée par le Syndicat Loire Aval (SYLOA qui assure le portage du SAGE Estuaire de la Loire et qui couvre l'ensemble du territoire concerné. Cette étude, d'un montant de 68 240 € TTC, est financée par les 4 EPCI concernées par ce territoire : Communauté de Communes Sèvre et Loire, Clisson Sèvre, Maine et Agglomération, Nantes Métropole et Mauges Communauté.



Carte des EPCI sur le territoire concerné par l'étude



Carte des bassins versants concernés



Carte des Syndicats sur le territoire concerné

Lors du comité de pilotage de l'étude du 10 janvier 2020, puis dans le cadre de leurs délibérations en janvier, février et mars 2020, les EPCI, le SYLOA et le SMLG ont validé et acté l'organisation suivante :

- Regroupement des bassins versant de Goulaine et de Divatte au sein du SYLOA, porteur du SAGE Estuaire de la Loire
- Conservation du bassin versant de Robinets-Haie D'Allot au sein du SMIB, porteur du SAGE Evre Thou Saint Denis

Lors du comité de pilotage du 4 juin dernier, et afin de mettre en œuvre la solution retenue, la procédure juridique d'adhésion des Syndicats Goulaine et Divatte au SYLOA, emportant leur dissolution a été retenue comme étant la procédure la plus simple à mettre en œuvre.

Les principaux avantages identifiés par le COPIL par cette procédure :

- les compétences GEMAPI sont directement transférées au SYLOA (pas de restitution préalable des compétences aux EPCI avant transfert)
- Le personnel est directement transféré vers les nouvelles structures détentrices des compétences, (pas de restitution préalable du personnel aux EPCI avant transfert).

Pour mettre en œuvre cette procédure, les deux syndicats doivent détenir uniquement les compétences à confier au SYLOA (compétences GEMAPI et mise en œuvre des actions du SAGE).

Ainsi, pour pouvoir fusionner, il est nécessaire, qu'en amont, le Syndicat Loire et Goulaine se dessaisisse de sa compétence « valorisation du Marais de Goulaine », compétence relevant de la promotion touristique et de l'animation nature et non de la GEMAPI.

A ce stade de la réflexion, il est convenu les objectifs de planning suivants :

- **Eté/septembre 2020** : consolidation des projets de statuts, en particulier concernant la définition de la proposition des missions à confier au SYLOA. Mise en place d'un groupe de travail entre les services des EPCI-FP et des syndicats concernés pour avancer sur cette réflexion.

**- Quatrième trimestre 2020 :**

- Lancement de la procédure de restitution de la compétence « valorisation du marais de Goulaine" par le SMLG.
- Lancement des procédures d'harmonisation des statuts des Syndicats Loire Goulaine et Divatte.

Pour cette partie on pense plutôt début 2021

- **2021** : Procédures d'adhésions des syndicats Loire et Goulaine et Divatte afin d'aboutir à l'organisation retenue avant fin 2021.

## **14 Programme de travaux**

Le programme des travaux est présenté ci-dessous.

| Programme de travaux 2020-2021            |   |              |               |
|---|---|--------------|---------------|
|   |   | Montant € HT | Montant € TTC |
| Ensemble du Bassin versant de la Goulaine | Aménagements anti-érosifs (mares, talus, travail du sol, plants, paillage, tuteur, couvre-sol, fertilisant, plantation) | 28 068,00    | 33 681,60     |
|   | Divatte sur Loire (Boisardière)   |              |               |
|   | MOE   | 15 000       | 18 000        |
|   | Travaux   | 150 000      | 180 000       |

|   |  |   |            |
|---|--|---|------------|
| Divatte sur Loire<br>(Petite Noue)  | MOE  | 5 000   | 6 000      |
|   | Travaux  | 8 000   | 9 600      |
| Le Loroux-<br>Bottereau (Le<br>Breil)   | Travaux de<br>reméandrage  | 50 000  | 60 000     |
| La Chapelle<br>Heulin (le<br>Champ Failli et<br>cours d'eau du<br>Poyet)<br>Le Loroux-<br>Bottereau<br>(Cours d'eau du<br>Breil)<br>Saint Julien de<br>Concelles<br>(Cours d'eau de<br>la Basouiniere et<br>le Bas-Coteau)<br>Haute-Goulaine<br>(Cours d'eau du<br>Belêtre) | Restauration de<br>ripisylve et<br>Recharge en<br>granulats  | 50 000  | 60 000     |
| Basse-Goulaine<br>(Ouvrages<br>hydrauliques à la<br>Loire)  | Ancien vannage   | Non connu à ce jour, en<br>attente retour expertise |            |
|   | Vannage du port  | 225 000   | 270 000    |
| Site Natura<br>2000: Marais de<br>Goulaine  | Contrat N2000<br>Arbres têtards<br>(Débroussaillage, élagage),<br>Landreau                                 | 12 936  | 16 170     |
|   | Contrat N2000<br>Mares<br>(débroussaillage, curage,<br>installation clôtures et<br>pompes de prairies), HG | 16 000  | 20 000     |
|   | Contrat N2000<br>Damier de la<br>Succise (fauche,<br>débroussaillage, élagage),<br>Landreau                | 8 000   | 10 000     |
|   | Curage: 4,5 km<br>environ  | en régie  |            |
| <b>TOTAL</b>  |  | 568 004,00  | 683 451,60 |

Il est proposé d'adopter le programme de travaux 2020-2021

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **Adopte le programme de travaux 2020-2021, à l'unanimité,**

### ***15 Demandes de subventions auprès du Programme LEADER du Pays du vignoble Nantais pour l'année 2021***

Il est proposé de demander une subvention afin de couvrir les dépenses relatives aux opérations de travaux de restauration de cours d'eau et de mise en place de dispositifs pédagogiques sur les cours d'eau du bassin versant de Goulaine.

Cette demande d'aide couvre un montant global de 100 000,00 €HT (soit 120 000,00 €TTC), réparti sur les deux projets suivants :

- Projet n°1 « Reméandrage » (50 000,00€HT)
- Projet n°2 « Restauration de ripisylve et Recharge en granulat » (50 000,00€HT)

Le plan de financement provisoire est récapitulé ci-dessous :

| Opération  | Montant du projet                                      | Plan de financement                                  |  |
|--|--|--|--|
|  |  | Subvention LEADER (80%)                              | Autofinancement SMLG (20%)                           |
| Projet n°1 « Reméandrage » Le Loroux-Bottereau (Le Breil)  | 50 000,00 €HT<br><i>(Soit 60 000,00 €TTC)</i>          | 40 000,00 €HT<br><i>(Soit 48 000,00 €TTC)</i>        | 10 000,00 €HT<br><i>(Soit 12 000,00 €TTC)</i>        |
| Projet n°2 « Restauration de ripisylve et Recharge en granulat » - La Chapelle Heulin (le Champ Failli et cours d'eau du Poyet)<br>- Le Loroux-Bottereau (Cours d'eau du Breil)<br>- Saint Julien de Concelles (Cours d'eau de la Basouiniere et le Bas-Coteau)<br>- Haute-Goulaine (Cours d'eau du Belêtre) | 50 000,00 €HT<br><i>(Soit 60 000,00 €TTC)</i>          | 40 000,00 €HT<br><i>(Soit 48 000,00 €TTC)</i>        | 10 000,00 €HT<br><i>(Soit 12 000,00 €TTC)</i>        |
| <b>Montant global</b>  | <b>100 000,00 €HT</b><br><i>(Soit 120 000,00 €TTC)</i> | <b>80 000,00 €HT</b><br><i>(Soit 96 000,00 €TTC)</i> | <b>20 000,00 €HT</b><br><i>(Soit 24 000,00 €TTC)</i> |

Les opérations seront menées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

Jacques MONCORGER : Vous parlez du cours d'eau du Poyet mais de quelle zone à quelle zone ?

Jonathan THIERY COLLET : de sa source jusqu'à chez toi.

Jacques MONCORGER : Mais alors sur l'autre partie il y a des peupliers qui sont morts et qui gênent.

Jonathan THIERY COLLET : c'est plus sur le zone de marais, cela concerne plus Philippe.

Philippe BRICARD : Le problème est que le propriétaire refuse que l'on touche à ses peupliers même morts.

Jacques MONCORGER : Le Syndicat ne peut pas intervenir ?

Laurence LE ROY : si il est possible d'intervenir sur des propriétés privées. S'il y a un risque d'inondation on peut mettre en demeure le propriétaire d'agir, mais par contre il faut une urgence.

Philippe BRICARD : Cette zone est déjà dans le marais donc en zone inondable.

Le président propose aux membres du Comité Syndical de délibérer sur les points suivants :

- Adoption des deux projets,
- Approbation du plan de financement provisoire,
- Autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires aux projets,
- Effectuer les demandes de subventions correspondantes auprès du Syndicat de Pays du Vignoble,
- Élaborer le dossier Loi sur l'eau nécessaire aux services de la DDTM44.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :**

- **Adopte les deux projets,**
- **Approuve le plan de financement provisoire,**
- **Autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires aux projets à effectuer les demandes de subventions correspondantes auprès du Syndicat de Pays du Vignoble et à élaborer le dossier Loi sur l'eau nécessaire aux services de la DDTM44.**

## **16 Réponse à l'appel à projet « Rétablissement de la continuité écologique » de l'Agence de l'eau Loire Bretagne**

Il est proposé de répondre à l'appel à projet « Rétablissement de la continuité écologique » porté par l'Agence de l'eau. Le subventionnement assure 80% des dépenses engagées (étude et travaux).

### Ouvrage de La Boisardière (Divatte/Loire)

Sur le bassin de Goulaine, le projet le plus avancé et le plus conforme aux modalités de financement se trouve sur la commune de Divatte/Loire, sur le cours d'eau de la Boisardière. Le projet existe déjà, il consiste à aménager une passerelle de franchissement à la place d'un ouvrage en béton et à déplacer le ruisseau dans le fond de vallée. L'étude commencée en aout 2020 a estimé un coût approximatif s'élevant à 150 000 €HT.

- Date de dépôt du dossier : novembre 2020 ou mars 2021
- Commencement des travaux : 2021

### Ouvrage de la Petite Noue :

Il est proposé de supprimer un busage (100m, diamètre 60mm) sur le ruisseau de la Petite Noue à Divatte/Loire, le long d'une digue supportant un étang. Des opérations de confortement de la digue seront peut-être à envisager (enrochement). Le montant pour les travaux est estimé à 8 000 €HT, et le montant de la maîtrise d'œuvre à 5 000 €HT.

Le plan de financement provisoire est récapitulé ci-dessous :

| Opération                    | Montant du projet  | Répartition du financement  |                              |                            |
|------------------------------|--------------------|-----------------------------|------------------------------|----------------------------|
|                              |                    | Subvention AELB (60 et 80%) | Subvention Région (0 et 20%) | Autofinancement SMLG (20%) |
| Maitrise d'œuvre Boisardière | 15 000 €HT         | 9 000 €                     | 3 000 €                      | 3 000 €                    |
| Travaux Boisardière          | 150 000 €HT        | 120 000 €                   |                              | 30 000 €                   |
| Maitrise d'œuvre Petite Noue | 5 000 €HT          | 3 000 €                     | 1 000 €                      | 1 000 €                    |
| Travaux Petite Noue          | 8 000 €HT          | 4 800 €                     | 1 600 €                      | 1 600 €                    |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>178 000 €HT</b> | <b>136 800 €</b>            | <b>5 600 €</b>               | <b>35 600 €</b>            |

Il est proposé :

- D'adopter les deux projets,
- D'approuver le plan de financement provisoire,
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires aux projets,
- D'effectuer les demandes de subventions correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Adopte les deux projets,
- Approuve le plan de financement provisoire,
- Autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires aux projets à effectuer les demandes de subventions correspondantes.

## **17 Contrat Natura 2000 Restauration des pratiques d'émondage et création d'arbres têtards sur la ZPS « Marais de Goulaine » propice aux espèces d'intérêts communautaires.**

Le réseau Natura 2000 permet de mettre en place des contrats Natura 2000. Ces contrats permettent de financer les travaux de protection des espèces ou des habitats à enjeux dits "communautaires" au niveau européen.

Le réseau de haies des secteurs bocagers du site Natura 2000 : Marais de Goulaine est constitué de nombreux arbres têtards très favorables aux coléoptères saproxyliques et aux oiseaux cavernicoles notamment. La structure du bocage situé au sud-est de la ZSC est quasiment restée identique à celle d'avant l'époque du remembrement. Les sujets constituant le réseau de haies du site présentent cependant pour la plupart un stade de maturation avancé. L'abandon du renouvellement des sujets dans les haies s'étant conjugué à celui des pratiques d'entretien, il est important de remettre en œuvre des pratiques de gestion favorables aux espèces qui les peuplent. Le Document d'Objectif du site Natura 2000 « Marais de Goulaine », validé en 2019, prévoit à ce titre de Maintien et restauration des pratiques d'émondage des arbres têtards.

Dans le cadre de la politique Natura 2000 pour la conservation de la biodiversité et dans une volonté de préserver ce patrimoine naturel sensible, le Syndicat mixte Loire et Goulaine souhaite déposer une demande de Contrat Natura 2000 afin de restaurer certains arbres têtards par une gestion adaptée.

Il est proposé au comité syndical :

- Considérant l'enjeu de préservation des insectes saproxylophages (Grand Capricorne et Rosalie des Alpes),
- Considérant la nécessité de procéder à des travaux de gestion pour maintenir les arbres têtards,
- Considérant la prise en charge financière à 80% des opérations de restauration par le contrat Natura 2000,
  - D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat Natura 2000 et à déposer la demande de subvention « Contrat Natura 2000 » ;
  - D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'(les) entreprise(s) retenue(s)
  - D'accepter d'effectuer les travaux de gestion, d'après le plan de financement défini dans la demande de subvention « Contrat Natura 2000 ».

| Types de travaux            | Montant HT | Montant TTC | Dont Etat | Dont Union Européenne (FEADER) | Dont SMLG |
|-----------------------------|------------|-------------|-----------|--------------------------------|-----------|
| Restauration arbres têtards | 3140       | 3768        | 1507,2    | 1507,2                         | 753,6     |

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat Natura 2000 et à déposer la demande de subvention « Contrat Natura 2000 » ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'(les) entreprise(s) retenue(s)**
- **D'accepter d'effectuer les travaux de gestion, d'après le plan de financement défini dans la demande de subvention « Contrat Natura 2000 ».**

### **18 Contrat Natura 2000 Restauration des milieux favorables au Damier de la Succise sur la ZPS « Marais de Goulaine »**

Le Damier de la Succise, un papillon menacé d'extinction, vit encore sur certaines prairies humides du Marais de Goulaine. Inscrit au DOCOB du site Marais de Goulaine, ces habitats, très riches d'un point de vue floristique mais fragiles, sont en nette régression sur l'ensemble de leur aire de répartition. La déprise de ces parcelles entraînerait la disparition de l'habitat communautaire et réduirait l'aire potentielle de développement du Damier de la Succise. La dégradation de son habitat notamment par la fermeture du milieu, c'est-à-dire par l'envahissement des arbres sur les parcelles sur lesquelles il se reproduit. Le Document d'Objectif du site Natura 2000 « Marais de Goulaine », validé en 2019, prévoit à ce titre de conserver la population de Damier de la Succise.

Dans le cadre de la politique Natura 2000 pour la conservation de la biodiversité et dans une volonté de préserver ce patrimoine naturel sensible, le Syndicat mixte Loire et Goulaine souhaite déposer une demande de Contrat Natura 2000 afin de restaurer les prairies humides oligotrophiles.

Il est proposé au comité syndical :

- Considérant l'enjeu de préservation du Damier de la Succise,
- Considérant la nécessité de procéder à des travaux de gestion pour maintenir son habitat,
- Considérant la prise en charge financière à 80% des opérations de restauration par le contrat Natura 2000,

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat Natura 2000 et à déposer la demande de subvention « Contrat Natura 2000 » ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'(les) entreprise(s) retenue(s)
- D'accepter d'effectuer les travaux de gestion, d'après le plan de financement défini dans la demande de subvention « Contrat Natura 2000 ».

| Types de travaux             | Montant HT | Montant TTC | Dont Etat | Dont Union Européenne (FEADER) | Dont SMLG |
|------------------------------|------------|-------------|-----------|--------------------------------|-----------|
| Restauration habitat travaux | 9377.43    | 9396.43     | 3758.57   | 3758.57                        | 1879.29   |

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat Natura 2000 et à déposer la demande de subvention « Contrat Natura 2000 » ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'(les) entreprise(s) retenue(s)**
- **D'accepter d'effectuer les travaux de gestion, d'après le plan de financement défini dans la demande de subvention « Contrat Natura 2000 ».**

**19 Contrat Natura 2000 Restaurer le réseau de mares sur la ZPS « Marais de Goulaine » propice aux espèces d'intérêts communautaires.**

Le triton crêté, une espèce menacée d'extinction à l'échelle du marais, a été retrouvé dans une mare du Marais de Goulaine. Cette population est cependant menacée par la dégradation de son habitat notamment des mares. Sans intervention de gestion du milieu, ce patrimoine naturel risque de disparaître à court terme. Le Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Marais de Goulaine », validé en 2019, prévoit de préserver les habitats de cette espèce au titre de la Directive "Habitat" (92/43/CEE) par des actions de restauration d'un réseau de mare.

**20 Dans le cadre de la politique Natura 2000 pour la conservation de la biodiversité et dans une volonté de préserver ce patrimoine naturel sensible, le Syndicat mixte Loire et Goulaine souhaite déposer une demande de Contrat Natura 2000 afin de restaurer les mares bocagères.**

Il est proposé au comité syndical :

- Considérant l'enjeu de préservation du Triton crêté,
- Considérant la nécessité de procéder à des travaux de gestion pour maintenir son habitat,
- Considérant la prise en charge financière à 80% des opérations de restauration par le contrat Natura 2000,

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat Natura 2000 et à déposer la demande de subvention « Contrat Natura 2000 » ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'(les) entreprise(s) retenue(s)
- D'accepter d'effectuer les travaux de gestion, d'après le plan de financement défini dans la demande de subvention « Contrat Natura 2000 ».

| Types de travaux   | Montant HT | Montant TTC | Dont Etat | Dont Union Européenne (FEADER) | Dont SMLG |
|--------------------|------------|-------------|-----------|--------------------------------|-----------|
| Restauration mares | 24055      | 28240,83    | 11296,33  | 11296,33                       | 5648,17   |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat Natura 2000 et à déposer la demande de subvention « Contrat Natura 2000 » ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'(les) entreprise(s) retenue(s)
- D'accepter d'effectuer les travaux de gestion, d'après le plan de financement défini dans la demande de subvention « Contrat Natura 2000 ».

## **21 Demandes de subvention auprès du MEDDE et du FEDER pour la mise en œuvre du Document d'Objectif Natura 2000 sur la période 2020-2022**

Une subvention doit être demandée afin de couvrir les dépenses relatives aux missions d'animation et à la prestation de suivi du site Natura 2000. Cette demande couvre un montant global de 145 130.06 € pour la période du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 janvier 2022.

Le plan de financement est récapitulé ci-dessous.

| Opération  | Montant de la demande de financement | Plan de financement |                 |
|--|--------------------------------------|---------------------|-----------------|
|  |                                      | MEDDE (50 %)        | FEDER (50 %)    |
| Période du 1 <sup>er</sup> février 2020 au 31 janvier 2022 | 145 130.06 € TTC                     | 72 565.03 € TTC     | 72 565.03 € TTC |

Il est proposé :

- d'adopter la proposition du Président,
- d'approuver le plan de financement
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires
- d'effectuer les demandes de subventions correspondantes auprès du MEDDE et du FEDER
- 

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Président,
- d'approuver le plan de financement
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires
- d'effectuer les demandes de subventions correspondantes auprès du MEDDE et du FEDER

## **22 Convention de partenariat Lycée de Briacé année scolaire 2020-2021**

Depuis plusieurs années, plusieurs actions de partenariat sont menées entre le SMLG et le lycée de Briacé (réalisation de travaux ou de suivis biologiques par les élèves du lycée, interventions par le personnel du SMLG). Les interventions réalisées par les élèves (travaux et suivis biologiques) sont facturées par le Lycée de Briacé pour couvrir les frais de déplacements des élèves, ou l'utilisation de matériel.

Afin de préciser juridiquement les obligations de chacun, une convention cadre doit être mise en place pluriannuelle sans limitation de temps. Les actions menées durant chaque année scolaire seront détaillées dans un ou plusieurs avenants et préciseront les modalités d'intervention.

Ces conventions vous ont été envoyées avec la note de synthèse.

Il est proposé au Comité syndical de les valider.

## **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- **Valide les conventions de partenariat avec le Lycée de Briacé pour l'année scolaire 2020-2021, à l'unanimité,**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Marc JOUNIER : Pourrait-on avoir des cartes pour situer les endroits dont vous parlez ?

Thierry COIGNET : Effectivement la réunion n'était pas prévue pour cela mais on a les cartes sur toutes les actions faites et on pourra voir aussi sur site et aussi visiter la station.

Albert SELOSSE : On parle de pollution mais est ce qu'il y a des actions de menées pour améliorer la situation ?

Thierry COIGNET : C'est le rôle du CT et du curage.

Laurence LE ROY : C'est tout ce que l'on a présenté sur la plantation de haies, l'aménagement, le travail auprès des agriculteurs, le reméandrage des rivières, le curage des canaux dans le marais. Tout cela participe à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Albert SELOSSE : On a des idées sur l'origine des pollutions.

Laurence LE ROY : On a des rapports qualité d'eau qui sont disponibles sur notre site internet. On sait qu'il y a une partie usage humain, agricole, collectivité...

Thierry COIGNET : On a des contrats de filières avec les maraichers les viticulteurs. On met en place des formations. Et on dialogue beaucoup avec les différents acteurs.

Jacques MONCORGER : Pour continuer avec le maraichage on voit arriver beaucoup de plastique par chez nous est ce que le syndicat peut agir ?

Thierry COIGNET : On travaille avec eux, on leur propose des bacs de rétention de sable, des bassins d'orage des haies à planter.

Jacques MONCORGER : Est-ce que vous regardez aussi les histoires de pompage pour irriguer.

Laurence LE ROY : Non nous ne sommes pas en charge de la partie prélèvement ce sont les services de l'État et l'agence de l'eau.

Jonathan THIERY COLLET : Le syndicat est outil pour mener des actions mais pas un outil règlementaire. C'est basé sur du volontariat.

Laurence LE ROY : On peut signaler s'il y a non-conformité mais nous n'avons pas de pouvoir.

Jean-Marc JOUNIER : Il est peut être possible de déterminer certaines choses dans le PLU pour faire respecter les milieux naturels.

Thierry COIGNET : Y a-t-il d'autres questions ?

Michel MARTIN : Est-ce que la pollution lumineuse fait partie des actions du Syndicat ?

Laurence LE ROY : Non c'est plus les associations comme la LPO ou GMB qui se penchent sur le problème, car cela pourrait poser des problèmes pour certaines espèces comme la chauve-souris.

La séance est levée.